

Communiqué conjoint

Orge Environnement Hurepoix et Essonne Nature Environnement

Le 22 juin 2017 se tiendra une séance importante du Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération **pour la poursuite ou non de la démarche de destruction de 500 hectares de terres agricoles sur notre territoire.**

Les délibérations suivantes sont inscrites à l'ordre du jour :

1. **ZAC du Souchet à La Norville** — Demande d'ouverture d'une enquête unique préambule à la déclaration d'utilité publique et à l'enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet
2. **ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville** — Engagement de lever les réserves formulées sur le dossier de déclaration d'utilité publique du projet
3. **ZAC des Belles Vues a Arpajon et Ollainville** — Déclaration de projet préambule à la déclaration d'utilité publique
4. **ZAC des Belles Vues a Arpajon et Ollainville** — Approbation du dossier de réalisation
5. **ZAC des Belles Vues a Arpajon et Ollainville** — Approbation du programme des équipements publics
6. **ZAC des Belles Vues a Arpajon et Ollainville** Approbation de l'avenant n°4 au traité de concession
7. **ZAC des Belles Vues a Arpajon et Ollainville** — Approbation de la convention quadripartite relative à la réalisation du groupe scolaire
8. Déclaration de projet Valant mise en compatibilité du SCOT Intérêt général du **projet d'aménagement de l'ancienne BA 217**
9. **ZAC Val Vert Croix Blanche** — Acquisition auprès de la SORGEM des terrains destinés à l'aménagement de la Liaison Centre Essonne

En particulier, comme exposé sur le site « agrophage »

(<http://zacagrophage.blogspot.fr>), **le projet de ZAC des Belles Vues, caractérisé par une concertation à contretemps car après l'enquête publique, destructeur de 56 hectares de terres agricoles, éloigné de près de trois kilomètres de la gare d'Arpajon, coupé du cœur de ville par la RN 20 saturée aux heures de pointe et sans perspective proche d'une amélioration de sa desserte pour parvenir à la « mobilité douce » promise, est une hérésie en termes de développement durable.**

Les réserves du commissaire enquêteur qui dénoncent l'enclavement de ce projet sont éloquentes.

Dans le cadre de la campagne des législatives 2017, la majorité des candidats sollicités par les associations d'environnement de Cœur d'Essonne Agglomération ont exprimé oralement ou par écrit leur soutien à une démarche visant à obtenir auprès de Nicolas HULOT la suppression du label HQE (Haute Qualité



Environnementale) aux projets immobiliers destructeur de terres agricoles qui se prévalent de cette distinction, comme celui devenu emblématique de la ZAC des Belles Vues (1).

Il est en effet irresponsable de ne pas réagir à la disparition sous le béton de l'équivalent d'un département tous les 7 ans.

Nous vous invitons ainsi à ne pas adopter les délibérations proposées porteuses de destruction de terres agricoles.

Nous vous proposons d'engager une concertation citoyenne à laquelle nous apporterons notre concours pour préserver le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération et privilégier un urbanisme respectueux des objectifs fixés par la Cop 21.

Copie de la présente sera adressée à M le Préfet de l'Essonne, à M le Président du Conseil Départemental, aux députés concernés, aux médias locaux, aux associations départementales régionales et nationales d'environnement concernées.

(1) Article du 9 juin 2017 transmis aux candidats à la députation et aux medias locaux.



Dominique Deboise
Président d'Orge Hurepoix Environnement

7, place de l'église
91630- Marolles en Hurepoix



Jean-Pierre Moulin
Président de la fédération
Essonne Nature Environnement
14, rue de la Terrasse
91350 Epinay-sur-Orge